

PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info régionale n° 5.a



La 3^e correction du Rhône et le secteur Riddes – Evionnaz

(Tronçon a: Riddes – Martigny)

Des feuilles d'information accompagnent la publication pour information du Plan d'aménagement Rhône. Elles résument l'essentiel des informations selon trois volets: général, thématique et régional.

La 3^e correction du Rhône est élaborée selon les principes du développement durable, en partenariat avec les communes et représentants des intérêts locaux. Cinq commissions régionales de pilotage (COREPIL) ont été constituées avec les partenaires régionaux pour définir leur vision du développement de la plaine dans leur région et accompagner l'élaboration du projet Rhône. Une brève synthèse du travail effectué en lien avec le projet de Plan d'aménagement est présentée pour chaque COREPIL ainsi que pour la Vallée de Conches.

FEUILLES INFOS GÉNÉRALES

1. Pourquoi une 3^e correction du Rhône?
2. Comment protéger durablement la plaine?
3. Le Plan d'aménagement Rhône: c'est quoi?
4. Le Plan d'aménagement Rhône: infos pratiques et questions fréquentes

FEUILLES INFOS THÉMATIQUES

1. Infrastructures et cours d'eau
2. Agriculture
3. Nature, paysage, chasse et pêche
4. Environnement
5. Énergie
6. Territoire, risque résiduel et intervention d'urgence
7. Économie, tourisme, loisirs et culture, formation et sports

FEUILLES INFOS RÉGIONALES

1. Vallée de Conches
2. Brigue – Salquenen
3. Stierre – St-Léonard
4. Sion – Chamoson
5. Riddes – Evionnaz
6. St-Maurice/Lavey – Lac

La COREPIL de Martigny

regroupe les communes de Riddes, Leytron, Saillon, Saxon, Charrat, Fully, Martigny, Vernayaz, Dorénaz, Collonges et Evionnaz ainsi qu'un représentant des milieux agricoles, industriels et touristiques, de la protection de la nature et des pêcheurs.

Présidée par M. Pierre-Cyrille Michaud, pour le compte de l'Association pour l'aménagement de la région de Martigny, les membres se sont réunis durant plus de deux ans pour suivre l'élaboration du projet Rhône et élaborer un concept régional de développement de la plaine (CDP) traitant notamment des thèmes suivants:

- Agriculture, paysage et nature
- Tourisme et loisirs
- Développement économique et urbanisation.



Les enjeux territoriaux prioritaires en lien avec le plan d'aménagement du Rhône, selon la vision à long terme du CDP

Parmi les thèmes abordés et les enjeux territoriaux identifiés par le Concept régional de développement de la plaine (CDP), sont particulièrement liés au Rhône les enjeux territoriaux suivants:

Liaison Saillon – Riddes

Mettre en place un axe piéton reliant le bourg de Saillon à Riddes et Iséables par une passerelle piétonne sur le Rhône (à construire) et par le téléphérique. Renforcer les synergies entre les communes de Saillon, Leytron et Riddes en favorisant la complémentarité de l'offre touristique, en valorisant les berges du Rhône (par la création d'un espace de détente et de loisirs facilement accessible) et l'aire agricole voisine et en assurant un développement qualitatif du paysage. Restructurer la zone agricole riddane au moyen d'une AFI.

Amélioration foncière intégrale (AFI) Saxon – Fully – Charrat

Implanter la mesure prioritaire 3^e correction du Rhône de Fully dans le territoire rural et l'accompagner de mesures de compensation des pertes de surface agricole. Réorganiser le territoire et les infrastructures, en prenant en compte l'ensemble des intérêts privés et publics. Éviter les expropriations en favorisant les échanges, tout en garantissant la propriété privée et l'équité de traitement.

Les principales caractéristiques du projet de plan d'aménagement du Rhône

Actuellement, les crues du Rhône affectent une grande partie des zones habitées de la plaine ainsi que des surfaces agricoles à grand potentiel productif. Dans certains quartiers de Fully et une partie de la zone industrielle de Martigny, des hauteurs d'eau supérieures à 2 m peuvent survenir en cas de crue centennale, ce qui constitue un danger élevé pour les biens et les personnes et limite les possibilités de constructions.

Pour améliorer cette situation, le plan d'aménagement prévoit (cf. plan au verso):

- un **élargissement sécuritaire minimal** dans le coude de Riddes, dans le secteur du Pont de Saillon et au niveau du domaine du Grand Bletay,
- un **élargissement ponctuel à Riddes** afin de faciliter la gestion des risques résiduels,
- un **élargissement ponctuel à Tobrouc** pour la gestion des matériaux charriés par le Rhône,
- un **élargissement sécuritaire** défini par la mesure prioritaire de Fully pour le tronçon de Solverse à Fully-Branson.



PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info régionale n° 5.a

